



Campagne céréalière : Le ministère de l'agriculture fait le point (Géoparc Jbel Bani)

Campagne céréalière : Le ministère de l'agriculture fait le point (Géoparc Jbel Bani) Dans le cadre du suivi régulier et rapproché du déroulement de la campagne agricole céréalière, le ministre de l'Agriculture, Aziz Akhannouch, a tenu récemment une réunion par vidéoconférence avec les présidents des organisations professionnelles de la filière céréalière, regroupant les opérateurs de la chaîne de collecte et de commercialisation des céréales, en l'occurrence la FIAC, la FNCL, la FNM et l'AMIPA. Les discussions ont porté sur le suivi de l'approvisionnement régulier en céréales et en farines et la commercialisation de la production nationale des céréales dans de bonnes conditions, indique le ministère. L'ensemble des fédérations représentant les opérateurs ont exprimé leur engagement ferme pour, d'une part, assurer la collecte de la production nationale des céréales auprès des agriculteurs dans de bonnes conditions et, d'autre part, garantir en permanence le stock de céréales au niveau actuel, permettant de couvrir au moins une période de 4,5 mois des besoins de consommation nationale. Par ailleurs, le gouvernement mettra en place un régime de commercialisation incitatif afin de favoriser la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs au profit des producteurs de blé tendre au titre de la campagne agricole 2019-2020. Selon la même source, les mesures concernent en particulier un prix référentiel cible de 280 DH/quintal rendu moulin, pour une qualité standard, une subvention forfaitaire de 5,00 DH/ql, pour les quantités de blé tendre de production nationale, acquises durant la période primable



allant du 1er juin au 31 juillet 2020. Il s'agit, également d'une prime de magasinage de 2,00 DH/ql par quinzaine, octroyée aux organismes stockeurs pour les quantités de blé tendre national collecté du 1er juin au 31 juillet 2020, ajoute le ministère qui fait savoir que cette prime sera en vigueur pendant la période de stockage fixée jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'option de dégressif à hauteur de 7% à partir de fin de septembre. On note également la reconduction du système d'appels d'offres pour l'approvisionnement des minoteries industrielles en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. Les premiers appels d'offres de l'année seront réservés exclusivement à la récolte nationale. Par ailleurs, la suspension des droits de douane sera reconduite au-delà du 15 juin 2020 afin de maintenir le prix de revient d'importation à un niveau accessible et permettre aux importateurs d'exploiter les opportunités du marché mondial et garantir le renouvellement en permanence du stock pour au moins 4,5 mois des besoins de consommation, étant entendu que les prévisions mondiales de production de céréales au titre de l'exercice 2020-2021 s'annoncent très prometteuses. Les agriculteurs bénéficieront également d'un accompagnement de proximité, fait observer le ministère qui explique que l'opération bénéficiera d'un encadrement rapproché sur le terrain, par les services régionaux du ministère de l'agriculture, de l'Office national du conseil agricole (ONCA) et de l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (ONICL). Le 4 Mai 2020 Source web par : la vie eco